

FORMULAIRE D'INSCRIPTION TEAM LEMAN 2018 - ACCOMPAGNANT(S)

PARTICIPANT(S) (Nom et prénom **tels qu'indiqués sur le passeport**)

1) Nom : _____ 2) Nom : _____

Prénom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Date de naissance : _____

3) Nom : _____ 4) Nom : _____

Prénom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Code Postal _____ Ville : _____

Tel. Fix : _____ Portable : _____ E-mail : _____

ASSURANCES IHT Annulation, assistance médicale, rapatriement : oui non

En collaboration avec Actuel'Assurance (10 quai Jeanne d'Arc – 37500 CHINON) I.H.T. vous propose un **contrat d'assistance** au prix de 50 EUR par personne incluant :

- la couverture des **frais médicaux** en cas d'accident ou de maladie. **Pour tous les enfants dont au moins un des parents se trouve sur place les familles devront faire directement l'avance de fonds** et ensuite prétendre à un remboursement avec l'assurance et respecter la « Procédure Assurance ».

- le **retour anticipé** en cas de décès ou hospitalisation d'un proche

- l'**assurance responsabilité civile** vie privée en villégiature au cas où vous êtes responsable dans un accident en complément de votre assurance responsabilité civile personnelle obligatoire

Tableau des montants de garanties : document transmis aux intéressés sur demande

Informations médicales devant être connues (prothèse, pacemaker...) : _____

Est-il nécessaire de demander un repas spécial (allergies, confessions, diabète...) dans l'avion? **oui** **non** Si oui, veuillez remplir la ligne ci-dessous : _____

FORMULE D'HEBERGEMENT CHOISIE

Si vous complétez une chambre quadruple avec d'autres personnes, merci de nous l'indiquer !

Cocher la formule choisie		Chambre Individuelle (1 personne / 1 lit double)	Chambre Double (2 personnes / 1 lit double)	Chambre Twin (2 personnes / 2 lits double)	Chambre Triple (3 personnes / 2 lits doubles)	Chambre Quadruple (4 personnes / 2 lits double)
Partage de véhicule	Cocher si vous partager un véhicule					
	Nom de la personne partageant le véhicule					

Le solde du séjour devra être réglé avant le **30/11/2017**.